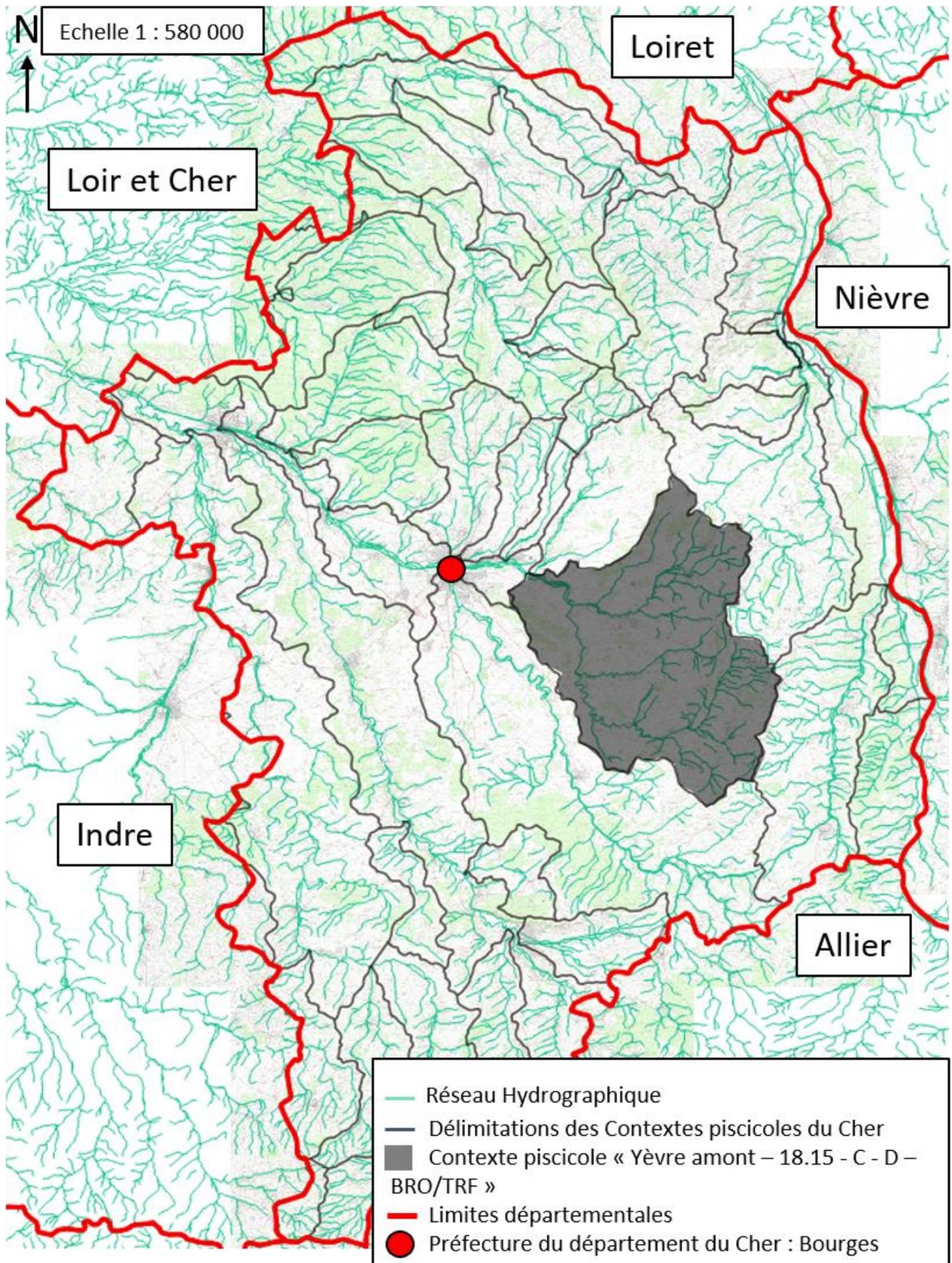


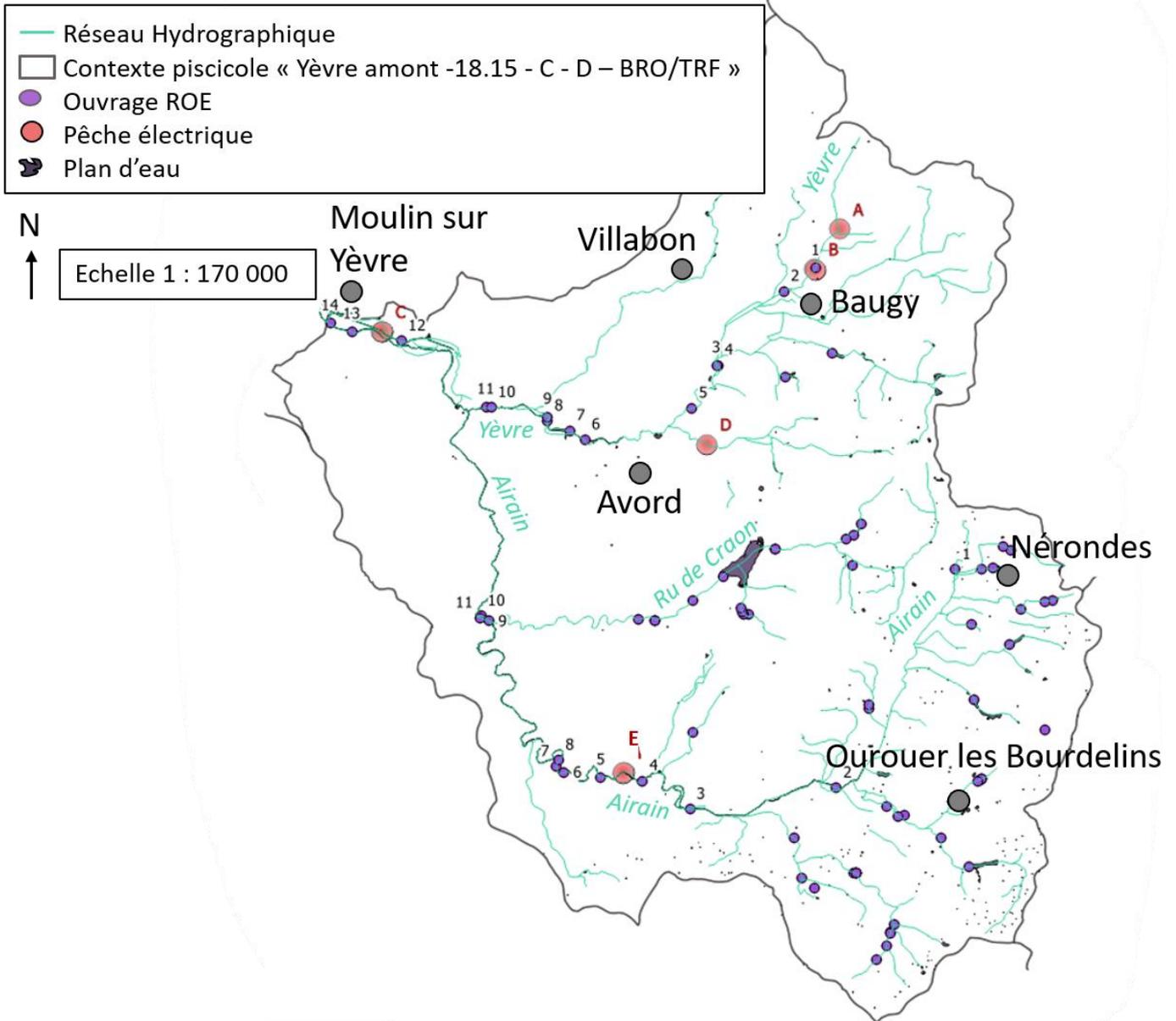


I – Localisation du contexte



(Source : BD TOPO Scan25, BD TOPO Carthage)

II – Description générale



*Cette carte n'a qu'une valeur indicative, et n'est en aucun cas une carte des linéaires réglementaires de cours d'eau. Se référer à la carte du lien de la DDT du Cher (http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=conditionnalite&service=DDT_18) (Source : DDT 18).
(Source : BD Carthage, BD SURFACE_EAU, BD ROE_Métropole_20140527)

SYNTHESE DESCRIPTION CONTEXTE

Cette partie de l'Yèvre s'écoule dans la région naturelle de la Champagne Berrichonne, dans un environnement essentiellement agricole au relief peu marqué (*Source : Chambre d'agriculture du Cher*). Situé au centre du département, ce contexte représente la partie amont du bassin versant de l'Yèvre et la totalité de celui de l'Airain, qui prennent leur source dans le département du Cher, au niveau de la commune de Gron (Yèvre) et de Nérondes (Airain). L'Yèvre est un affluent en rive droite de la rivière Le Cher dont la confluence se trouve au niveau de la commune de Vierzon. L'Yèvre reçoit les débits de l'Airain en rive gauche (Savigny-en-Septaine), et de l'Ouatier en rive droite (Moulin-sur-Yèvre).

N.B : A noter que le ruisseau du Craon se situe en zone militaire, et il est donc peu aisé d'y récolter des données.

Les cours d'eau de ce contexte sont classés en deuxième catégorie piscicole.

Dans ce contexte piscicole qui subit une forte pression agricole (*Source : SAGE Yèvre-Auron 2011*), et où la plupart des secteurs de sources montrent un écoulement pérenne bien que parfois très réduit, on observe régulièrement des linéaires très importants en situation de rupture d'écoulement voire d'assec lors des périodes d'étiage estival (hormis le ru du Craon), qui correspondent généralement avec des secteurs où les prélèvements pour l'irrigation des grandes cultures de la Champagne Berrichonne sont très importants. Ainsi, la majeure partie du linéaire de l'Airain se trouve depuis plusieurs décennies en assec une grande partie de l'année, ainsi que l'Yèvre et ses affluents en amont de la commune d'Avord.

La situation semble s'être encore dégradée ces dernières années malgré la mise en place d'un protocole dit de « gestion volumétrique » initié par le SAGE Yèvre-Auron dès 2007, avec des débits très réduits en aval d'Avord dans l'axe principal, parfois proches de la rupture d'écoulement (*source : SIVY*). On constate même des assecs jusqu'à l'aval de ce contexte sur de petits linéaires, comme dans les secteurs des ouvrages des « Trois Bondons » et de « Ferrière » (*source : SIVY*). On notera que ces assecs peuvent parfois toucher l'amont du contexte « Yèvre aval » avec des étiages très sévères de l'Yèvre au niveau de Moulin-sur-Yèvre, et des assecs réguliers dans l'Yèvrette (cf contexte « Yèvre aval ») (*source : SIVY*).

Le volume d'eau prélevé (en grande majorité des eaux souterraines du calcaire de l'Oxfordien supérieur) pour l'irrigation des parcelles agricoles est supérieur aux ressources en période d'étiage, et les sols ne sont pas adaptés aux cultures actuelles qui nécessitent l'apport de volumes d'eau importants (*Source : AREA Berry / Etude d'impact DAUP 2017*).

Par exemple dans le cas de l'Airain, au regard de la proximité entre les points de pompage et les cours d'eau, ainsi que des liens importants qui existent entre la rivière et les nappes, 60 à 80% de l'eau prélevée en apparence dans les nappes provient en réalité de la rivière. Ceci peut être une explication des assecs fréquents des cours d'eau de secteur (*Source : SAGE Yèvre Auron 2006*). Par ailleurs, l'agriculture (66%) n'est pas la seule activité qui prélève de l'eau, puisque viennent s'y ajouter l'alimentation en eau potable (27%) et les industries (7%) (*Source SAGE Yèvre Auron 2006*). En d'autres termes, il était recensé en 2017 : 1 prélèvement industriel (dans la commune d'Avord), 4 prélèvements agricoles en eaux superficielles (ru de Villabon, Yèvre, ru de Foulon), 34 prélèvements agricoles en eaux souterraines (dans la nappe du Malm* du Cher et du Dogger libre), et un prélèvement d'eau potable dans la commune d'Ourouer-les-Bourdelins (*Source : AREA Berry / Etude d'impact DAUP 2017*).

Les cours d'eau de ce contexte se situent dans la ZRE (zone de répartition des eaux) de type bassin hydrographique nommée « Bassin versant du Cher » (*Source : SIGES.BRGM*).

Toutes les parcelles des communes du contexte sont classées en zone de vulnérabilité aux nitrates (*Source : DREAL Centre-Val de Loire, DRAAF Centre-Val de Loire*).

Les cours d'eau de ce contexte ont à peu près tous connu des travaux hydrauliques lourds de type recalibrage, ainsi que des opérations de curage parfois régulières, comme dans l'Airain jusqu'au début des années 2000 (bourrelet de curage en berge, lit rectiligne, faible alternance de radiers et de mouilles, ...).

Remarque : en 2017, le SIVY (Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre) a procédé à des travaux importants de restauration morphologique de la tête de bassin versant de l'Yèvre sur 2 secteurs en

employant la technique du « lit emboîté » (communes de Avord et Gron).

Plusieurs ouvrages « peu » à « pas » franchissables perturbent ou interdisent la continuité écologique dans ce contexte piscicole.

D'un point de vue piscicole, si ce contexte présente un peuplement de cyprinidés avec le brochet comme « espèce repère », et que plusieurs secteurs de frayères à brochet plus ou moins fonctionnelles sont connus, il existe plusieurs tronçons présentant un caractère salmonicole (présence et reproduction de truites fario avérées) depuis la tête de bassin de jusqu'à l'aval du contexte (lien avec la population de truites fario du bassin de l'Ouatier ?). Historiquement, le ruisseau de Villabon semble avoir également abrité une population de truites fario, et on y trouve aujourd'hui le cortège complet de ses espèces d'accompagnement (source : SIVY).

On trouve des écrevisses américaines sur le bassin de l'Airain (Source : AFB, FD18).

N.B : L'historique des données concernant le contexte présent dans d'autres documents (SDVP 1990-1992, PDPG 2002) est à retrouver en annexe du document global de présentation.

*"Cette nappe est directement en interaction avec les cours d'eau du bassin versant qui subissent de forts étiages" (Source : AREA Berry / Etude d'impact DAUP 2017).

III – Données générales

Limites contexte (Bassin Versant associé)	Amont	<p>Yèvre : Source « Le Coupois » (Coordonnées XY : 680918, 6670922 Lambert 93)</p> <p>Airain : Source « Champ de la Truie » (Coordonnées XY : 684618, 6657190 Lambert 93)</p> <p>(Source : BD TOPO Scan25)</p>
	Aval	<p>Yèvre : Aval confluence avec l'Ouatier (Coordonnées XY : 662182, 6664358 Lambert 93)</p> <p>Airain : Confluence avec l'Yèvre (Coordonnées XY : 666995, 6661140 Lambert 93)</p> <p>(Source : BD TOPO Scan25)</p>
Affluents	Amont en aval	<p>Yèvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> La Bondonne (Rive Gauche ; 11 km) et son affluent Le Tribault (Rive Gauche ; 8 km) La Fausse (1,5 km) Le ru de la Prairie des bulles (Rive Droite ; 4 km) Le Terrecout (Rive Gauche ; 18,7 km) Le ru des Marges (Rive Gauche ; 12 km) Le Villabon (Rive Droite ; 15,5 km) <p>Airain :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le ru de l'ancien Etang Geoffroy (Rive Gauche ; 7 km) Le ru du Moulin (Rive Gauche ; 1,7 km) Le ru de l'Abreuvoir (Rive Gauche ; 6,3 km) Le Foulon (Rive Gauche ; 5 km) Le Liseron (Rive Gauche ; 13 km) Le ru de Blet (Rive Gauche ; 4,7 km) et son affluent La Velouse

			<p>(Rive Droite ; 7,7 km) Les Billons (Rive Droite ; 5,1 km) Le ru de la Bertoire (Rive Droite ; 5,1 km) Le Craon (Rive Droite ; 23,1 km) et ses affluents le ru du Grillon (Rive Gauche ; 3,5 km) et le ru du Grenouillon (Rive Droite ; 3,5 km)</p> <p>(Source : BD Carthage)</p>
		Affluents d'autres contextes adjacents	<p>L'Ouatier (Rive Droite ; 20,3 km) (Source : BD Carthage)</p>
Longueur en eau		Linéaire du cours principal	<p>Yèvre : ~ 25,5 km (nombreux bras secondaires) Airain : ~ 38 km (nombreux bras secondaires) (Source : BD Carthage)</p>
		Linéaire total	<p>Yèvre Airain et ses affluents permanents : 219 km (Source : BD Carthage)</p>
Plans d'eau		<p>Yèvre Présence : ~ 144 plans d'eau (65,87 ha) - 0 plans d'eau ≥ 5 ha</p> <p>Airain Présence : ~ 311 plans d'eau (184,27 ha) - 3 plans d'eau ≥ 5 ha dont le plan d'eau de Craon (92 ha)</p> <p>Surface totale « plan d'eau » du contexte : 0,43 % (Source : BD TOPO URFACE_EAU)</p>	
Surface contexte / bassin versant		<p>Surface du contexte : 576 km² Surface totale du bassin versant « Yèvre » et « Auron Ainin » : 2215 km² Le contexte représente 26 % des BV (Source : BD QGIS FDAAPPMA18)</p>	
Débit (cours principal)		<p>L'Yèvre à Savigny-en-Septaine Module : 3,27 m³/s QMAN5 : 0,171 m³/s</p> <p>L'Airain à Crosses Module : 1,66 m³/s QMAN5 : 0,034 m³/s (Source : Banque HYDRO 2017)</p>	
Pente moyenne	Naturelle	Altitude amont	<p>Yèvre : 190 mNGF Airain : 186 mNGF (Source : www.géoportail.gouv.fr)</p>
		Altitude aval	<p>Yèvre : 132 mNGF Airain : 142 mNGF</p>

(Source : www.geoportail.gouv.fr)

Yèvre : 2,3 ‰

Airain : 1,2 ‰

**Réelle, après
impact
ouvrages**

**Nombre
d'ouvrages
(sur le
cours
principal)**

Yèvre

- 1) ROE81610 Radier de pont D43 « Bois Blanc » : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,40 mètres (franchissable)
- 2) ROE81609 Radier de pont D12 « Château Guérin » : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,50 mètres (peu franchissable) (infranchissable selon SIVY)
- 3) ROE81607 Ouvrage associé au moulin de la Loge : ND
- 4) ROE81604 Moulin de la Loge : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1 mètre (infranchissable)
- 5) ROE81601 Moulin de Gravelle : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1 mètre (infranchissable)
- 6) ROE81608 Radier de pont « le Petit Terrieux » : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0 mètre (franchissable)
- 7) ROE81593 Seuil en rivière « des Ferrières » : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,70 mètres (infranchissable)
- 8) ROE81590 Seuil en rivière (prise d'eau pour le moulin de Chenevière) : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 2 mètres (infranchissable)
- 9) ROE81591 Moulin de Chenevière : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,50 mètres (infranchissable)
- 10) ROE61134 Seuil en rivière (prise d'eau pour l'ancien moulin de Villeboeuf) : passe à bassins successifs, hauteur de chute de 2 mètres (infranchissable)
- 11) ROE61133 Ancien moulin de Villeboeuf : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 2 mètres (infranchissable)
- 12) ROE73781 Seuil en rivière des « 3 Bondons » : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,80 mètres (infranchissable)
- 13) ROE73785 Ancien moulin de Rochy : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,40 mètres (infranchissable)
- 14) ROE73790 Seuil en rivière de Briscoche : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,60 mètres (infranchissable)

Airain

- 1) ROE76518 Radier de pont D976 : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,80 mètres (infranchissable)
- 2) ROE76521 Vannes lavantes du moulin Porcher : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,70 mètres (infranchissable)
- 3) ROE76522 Seuil en rivière (prise d'eau pour le moulin Docé) Détruit partiellement : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,80 mètres (franchissable)
- 4) ROE76523 Seuil en rivière « du Marais » : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,20 mètres (infranchissable)
- 5) ROE76524 Seuil en rivière « de la Bidoire » : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,20 mètres (franchissable)
- 6) ROE76661 Ancien moulin de Grys, Détruit partiellement : rivière de contournement, hauteur de chute de 0 mètre (franchissable)
- 7) ROE76656 Seuil en rivière (prise d'eau pour le moulin d'Oudon) : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,30 mètres (infranchissable)
- 8) ROE76657 Ancien moulin d'Oudon : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,30 mètres (infranchissable)
- 9) ROE76658 Seuil en rivière (prise d'eau pour le moulin de Soupize) : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,20 mètres (franchissable)
- 10) ROE76659 Seuil en rivière (prise d'eau pour l'ouvrage usinier de Soupize) Démantelé : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,60 mètres (franchissable)
- 11) ROE76660 Radier de pont D66 : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,60 mètres (infranchissable)

D'après la mise à jour du ROE métropole du 27/05/2014.
(Source : BD ROE_Metropole_20140527)

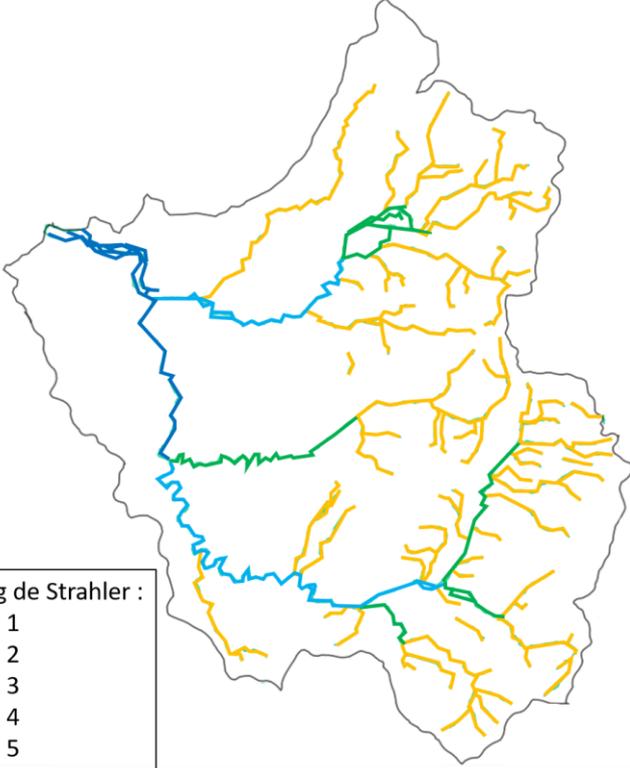
Remarque : Cette base de données n'est pas exhaustive pour l'ensemble des masses d'eau du département du Cher, elle dépend localement de la pression de prospection.

Hauteur cumulée référencée

Yèvre : H.C = 13,9 mètres
Airain : H.C = 8,7 mètres

Yèvre : 1,7 ‰

Airain : 0,9 ‰

	<p>Taux d'étagement (et autres)</p>	<p>Yèvre Taux d'Etagement : 23,96 % (Catégorie 3 / moyen) Taux de Fractionnement : 0,05 % Densité d'ouvrage : 1 ouvrage tous les 2 km</p> <p>Airain Taux d'Etagement : 19,77 % (Catégorie 2 / bon, proche moyen) (attention 14% selon le SIAB3A) Taux de Fractionnement : 0,02 % Densité d'ouvrage : 1 ouvrage tous les 3,3 km</p>
<p>Rang de Strahler</p>	 <p>Rang de Strahler :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 2 3 4 5 <p>(Source : BD SYRAH)</p>	
<p>Géologie</p>	<p>Couche de Jurassique supérieur (Malm) pour l'ensemble du contexte (Calcaire et marne). Couche d'Holocène, à proximité du cours d'eau (Alluvions récents). « La Champagne Berrichonne ». (Source : BRGM)</p>	
<p>Assainissement</p>	<p>Système d'assainissement Collectif</p> <p>Yèvre</p> <p>Avord : STEP/STEU 3500 EqHab « conforme en équipement et en performance ». Boues activées 1998. Rejet de STEP/STEU dans l'Yèvre.</p> <p>Baugy : STEP/STEU 1300 EqHab « conforme en équipement et en performance ». Boues activées 1979. Rejet de STEP/STEU dans le Tartecout/Terrecout (affluent de l'Yèvre).</p> <p>Airain</p> <p>Bengy-sur-Craon : STEP/STEU 700 EqHab « conforme en équipement et en performance ».</p>	

Boues activées 1999.
Rejet de STEP/STEU dans le ru du Craon (affluent de l'Yèvre).

Vornay : STEP/STEU 110 EqHab « conforme en équipement et en performance ».

Boues activées 1981.
Rejet de STEP/STEU dans l'Airain.

Nérondes : STEP/STEU 1200 EqHab « conforme en équipement et en performance ».

Boues activées 1994.
Rejet de STEP/STEU dans l'Airain.

Ourouer-les-Boudelins : STEP/STEU 450 EqHab « conforme en équipement et en performance ».

Filtres plantés 2012.
Rejet de STEP/STEU dans le ru du Crésot (affluent de l'Airain).

Savigny-en-Septaine : STEP/STEU 100 et 50 EqHab « conforme en équipement et en performance ».

Filtres biologiques 1982 / Décantation 1979.
Rejet de STEP/STEU dans l'Airain.

(Source : SDAGE Loire-Bretagne)

(Source : assainissement.developpement-durable.gouv.fr).

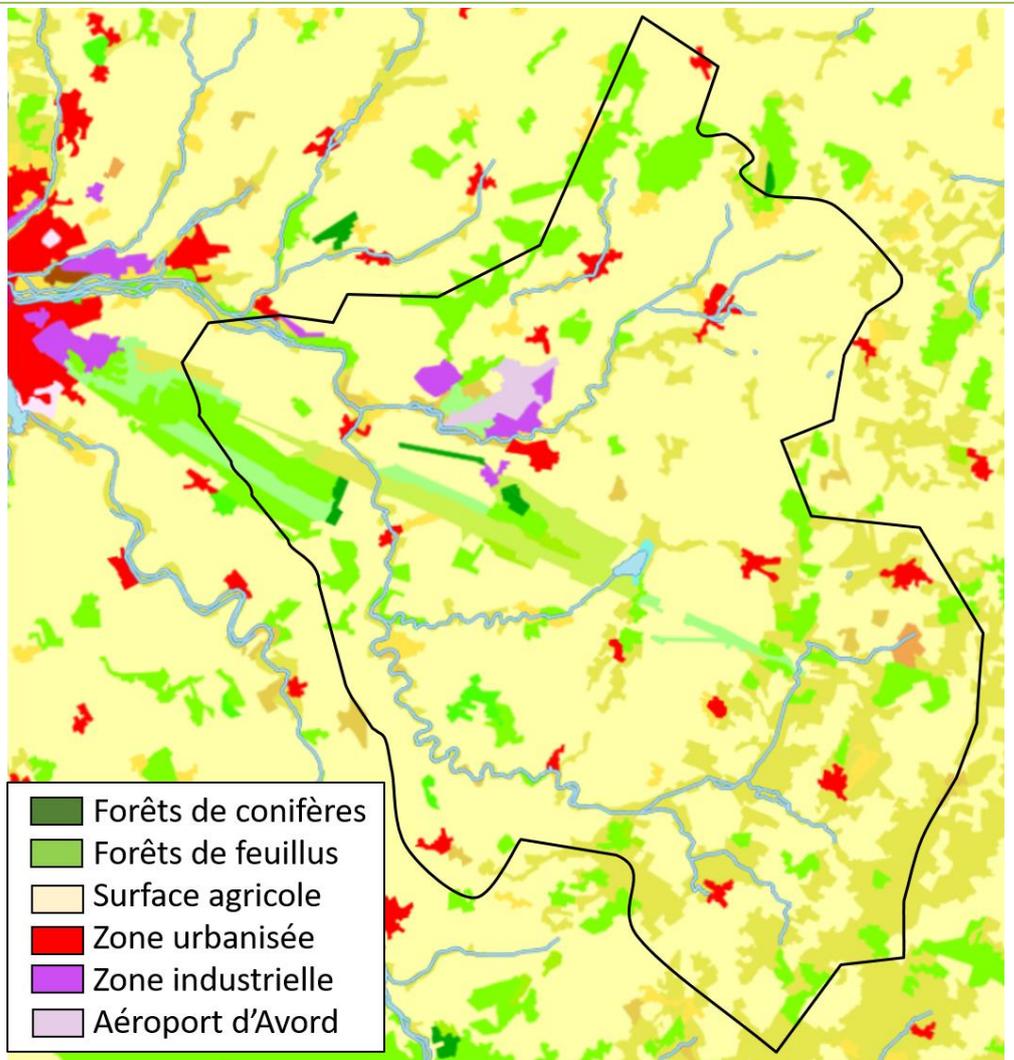
Système d'assainissement non-collectif

Lien vers la base de données sur l'intercommunalité, compétence « assainissement non-collectif » :

<https://www.banatic.interieur.gouv.fr/V5/recherche-de-groupements/result-recherche.php?arch=01/07/2018&dcou=> *(Source : DGCL).*

Annexe Document Global de Présentation : Liste des SPANC du Cher, mise à jour le 07/05/2018 *(Source : Conseil Départemental du Cher)*

Occupation du sol



L'ensemble du contexte de l'Yèvre amont est situé en zone agricole de la « Champagne berrichonne » (Source : BD Corine Land Cover). On remarque la présence de zones d'élevages (prairies) sur la partie amont du bassin de l'Airain.

Industrie

/

Statut foncier

Non domanial (privé)

Mesures réglementaires de protection

**L.214-17
Liste 1**

Cours principal de l'Yèvre uniquement. 6141 et 6142. « L'Yèvre de la source jusqu'à la confluence avec le Cher »

(Source : DDT18 / Legifrance.gouv.fr)

**L.214-17
Liste 2**

Cours principal de l'Yèvre uniquement. 832 et 833. « L'Yèvre de la source jusqu'à la confluence avec le Cher »

(Source : DDT18 / Legifrance.gouv.fr)

**Décret
Frayères**

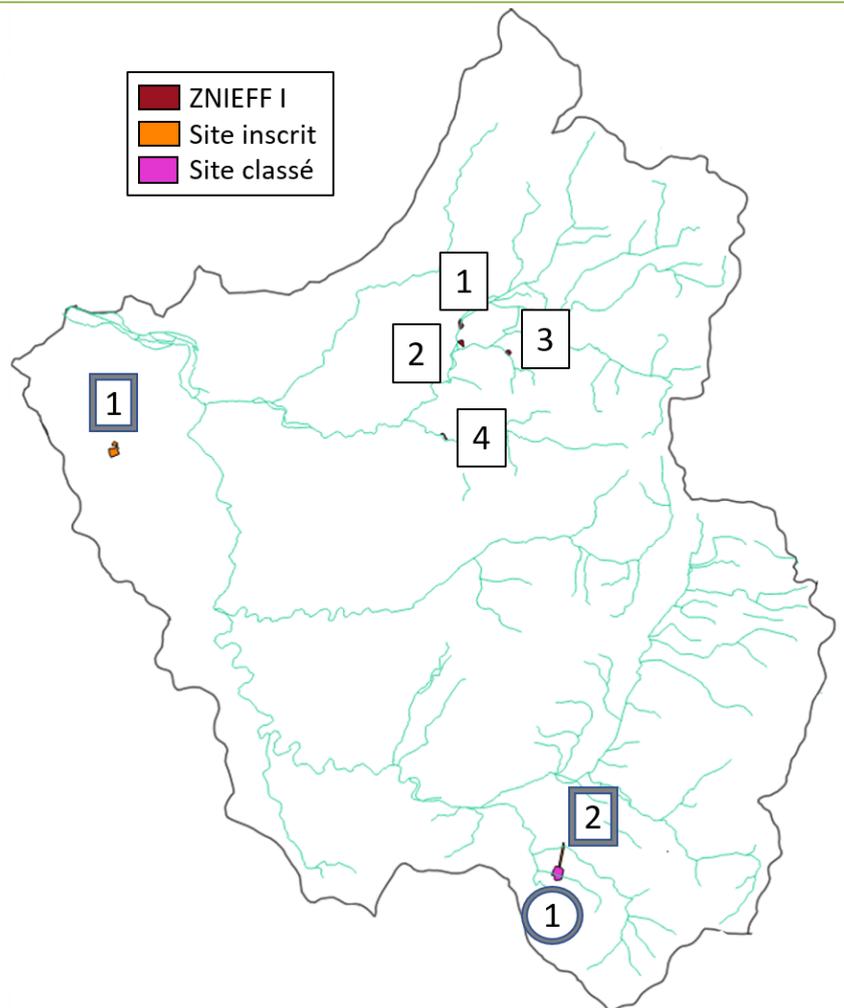
- Liste 1 Frayères poissons « Source du Craon (au nord du Bois du Parc) jusqu'à la confluence avec l'Airain »
- Liste 1 Frayères poissons « L'Airain de la confluence avec

le Craon jusqu'à la confluence avec l'Yèvre »

- Liste 1 Frayères poissons « Source du ru de Gron « Château Coupois » jusqu'au pont de la D12 »
- Liste 1 Frayères poissons « L'Yèvre de la confluence avec le ru des Marges jusqu'à la confluence avec l'Airain »
- Liste 1 Frayères poissons « L'Yèvre de la confluence avec l'Airain jusqu'à la confluence avec l'Ouatier »
- Liste 2 Poissons « L'Airain du pont de la D976 jusqu'à la confluence avec l'Yèvre »
- Liste 2 Poissons « Le Caron de la « Queue de l'étang du Craon » jusqu'à la confluence avec l'Airain »
- Liste 2 Poissons « L'Yèvre de la confluence avec l'Airain jusqu'à la confluence avec l'Auron »

(Source : DDT18 / Legifrance.gouv.fr)

Autres...



- Site classé :
 - 1) « Château de Blet » (Commune de Blet, sur un affluent de l'Airain)
- Site Inscrit :
 - 1) « Puits de Guerry » (Commune de Savigny-en-Septaine)
 - 2) « Allée dite de la folie » (Commune de Blet, sur un affluent de l'Airain)
- ZNIEFF I :
 - 1) « Prairie humide et pelouse calcaire du Grand Judre »

	<p>2) « Pelouse du bois de la Garenne »</p> <p>3) « Bas Marais alcalin du champ de l'Oseraie »</p> <p>4) « Pelouse des Chaumes »</p> <p>- Toutes les parcelles des communes du contexte sont classées en zone de vulnérabilités aux nitrates en 2017 (Source : DREAL Centre-Val de Loire, DRAAF Centre-Val de Loire).</p> <p>(Source : DDT18 / Legifrance.gouv.fr)</p>
SDAGE / SAGE	SDAGE Loire-Bretagne / SAGE Yèvre Auron (Mise en Œuvre)
Structure Locale de Gestion	<ul style="list-style-type: none"> - Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Bassins de l'Auron, de l'Airain et des leurs Affluents (SIAB3A) - Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre (SIVY)
Enjeux PLAGEPOMI	/
Contrat territorial Milieux Aquatiques (CTMA)	CTMA « Yèvre » et CTMA « Auron-Airain »

IV – Masses d'eau DCE sur le contexte, objectifs et état

Code	Nom	Nature / Type	Objectif global / échéance	Objectif Ecologique / échéance	Objectif Chimique / échéance	Etat écologique (date)	Etat chimique (date)
FRGR2087	L'Yèvre et ses affluents depuis la source jusqu'à Farges-en-Septaine	2 ^{ème} catégorie piscicole Contexte cyprinicole Masse d'eau naturelle	Bon Etat / 2027	Bon Etat / 2027	Bon Etat / ND	Moyen (2015) Station 04065100 Yèvre à Baugy	ND Station 04065100 Yèvre à Baugy
FRGR0315a	L'Yèvre et ses affluents depuis Farges-en-Septaine jusqu'à Osmoy	2 ^{ème} catégorie piscicole Contexte cyprinicole Masse d'eau naturelle	Bon Etat / 2027	Bon Etat / 2027	Bon Etat / ND	Bon (2016) Station 04065800 Yèvre à Osmoy	Bon (2015) Station 04065800 Yèvre à Osmoy

FRGR0315b	L'Yèvre et ses affluents depuis Osmoy jusqu'à la confluence avec le Cher	2 ^{ème} catégorie piscicole Contexte cyprinicole Masse d'eau naturelle	Bon Etat / 2021	Bon Etat / 2021	Bon Etat / ND	Moyen (2015) Station 04067000 Yèvre à Bourges	ND Station 04067000 Yèvre à Bourges
FRGR1479	Les Marges et ses depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Yèvre	2 ^{ème} catégorie piscicole Contexte cyprinicole Masse d'eau naturelle	Bon Etat / 2021	Bon Etat / 2021	Bon Etat / ND	Médiocre (2009) Station 04455000 Les Marges à Avord	ND Station 04455000 Les Marges à Avord
FRGR0330	L'Airain et ses depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Yèvre	2 ^{ème} catégorie piscicole Contexte cyprinicole Masse d'eau naturelle	Bon Etat / 2027	Bon Etat / 2027	Bon Etat / ND	Etat Moyen (2015) Station 04065710 Airain à Osmary	ND Station 04065710 Airain à Osmary
FRGR2256	Le Craon depuis la source jusqu'à l'étang de Craon	2 ^{ème} catégorie piscicole Contexte cyprinicole Masse d'eau naturelle	Bon Etat / 2021	Bon Etat / 2021	Bon Etat / ND	Etat Moyen (2009) Station 04455001 Craon à Bengy-sur-Craon	ND Station 04455001 Craon à Bengy-sur-Craon

(Source : SDAGE 2016-2021 Bassin Loire-Bretagne, OSUR Agence de l'Eau Loire Bretagne)

V – Peuplement

Domaine	Cyprinicole
Espèce(s) repère(s)	Brochet (BRO)
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutique)	Truite fario (TRF), Anguille (ANG), Lamproie de Planer (LPP), Brochet (BRO), Chabot (CHA), Ecrevisses à pattes blanches (APP), Vandoise (VAN)
Etat fonctionnel	Dégradé
Zonation piscicole	Zone cyprinicole Zone intermédiaire à Truites et Ombres (Yèvre) et zone à Barbeaux (Airain)
Biocénotypes	B4-6 Yèvre et B 7-8 Airain (PDPG 2002) B4-5 historique (Airain et affluents, Craon, Yèvre et affluents) et B5-6 à partir de la confluence Airain-Craon jusqu'à la limite du contexte (SRAE Région Centre 1979-1980)
Peuplement actuel	CHA , TRF, LPP, VAI , LOF , CHE, GOU, VAN, EPT, BRO, PER, GAR, ABL, PSR, ROT, ANG
Peuplement théorique	CHA, TRF, LPP, VAI, LOF, EPI , CHE , GOU , BAF, LOT, SPI, VAN, BOU, BRO, PER, GAR, TAN, ANG, APP
Présence de poissons migrants	Anguille (ANG)
Présence d'espèces invasives et nuisibles	Ecrevisse américaine (OCL), Pseudorasbora (PSR)

Inventaires piscicoles récents (2009 à 2018)

Station / cours d'eau	Année	Métrique ou indice piscicole	Espèces recensées	Observations
A Pont de l'âne (Gron) / Yèvre (FRGR2087)	2016	IPR = 26,9 « Etat Mauvais » (Source : Aquabio BE)	CHA , VAI, LOF , CHE , EPT, GAR, TAN	Pêche complète
B Bois Blanc (Baugy) / Yèvre (FRGR2087)	2012	IPR = 27,9 « Etat Mauvais » (Source : Aquabio BE)	CHA, VAI , LOF , EPT	Pêche complète
	2015	IPR = 22,1 « Etat Médiocre » (Source : Aquabio BE)	CHA, VAI , LOF , EPT , BOU	Pêche complète
C (Osmoy) / Yèvre (FRGR0315a) (en limite des contextes « Yèvre amont » et « Yèvre aval »)	2009	IPR = 25,4 « Etat Mauvais » (Source : naiades.eaufrance.fr / AFB18)	CHA, LPP, VAI , LOF , CHE, GOU, EPT, BRO, PER, GAR, ABL, BRE, ANG	Pêche complète
	2011	IPR = 22,0 « Etat Médiocre » (Source : naiades.eaufrance.fr / AFB18)	CHA , LPP, VAI , LOF , CHE, GOU, EPT, BRO, PER , GAR, TAN, ANG	Pêche complète
	2013	IPR = 10,8 « Bon Etat » (Source : naiades.eaufrance.fr / AFB18)	CHA , TRF, LPP, VAI , LOF , CHE, GOU, BAF, EPT , PER, GAR, ROT, ANG	Pêche complète

	2015	IPR = 13,0 « Bon Etat » (Source : naiades.eaufrance.fr / AFB18)	CHA, TRF, LPP, VAI, LOF, CHE, GOU, VAN, EPT, BRO, PER, GAR, ABL, PSR, ROT, ANG	Pêche complète
D (Avord) / ru des Marges (FRGR1479)	2009	IPR = 39,9 « Très mauvais Etat » (Source : Aquabio BE)	VAI, LOF, GOU, EPT, CAR, CCO	Pêche complète
E Moulin de Priou (Osmery) / Airain (FRGR0330)	2009	IPR = 20,5 « Etat Médiocre » (Source : Aquabio BE)	CHA, VAI, LOF, CHE, GOU, BAF, EPT, BOU, BRO, GAR, TAN, ABL, ANG, OCL	Pêche complète
	2012	IPR = 30,6 « Etat Mauvais » (Source : Aquabio BE)	CHA, VAI, LOF, CHE, GOU, BAF, EPT, BOU, BRO, PER, GAR, TAN, ABL, BRE, ROT, OCL	Pêche complète
	2015	IPR = 17,8 « Etat Médiocre » (Source : Aquabio BE)	CHA, VAI, LOF, CHE, GOU, BAF, BOU, BRO, GAR, ABL	Pêche complète
(Craon) / ru du Craon (FRGR2256)	2009	IPR = 17,5 « Etat Médiocre » (Source : OSUR SDAGE Loire-Bretagne / AFB18)	CHA, VAI, LOF, EPT, BOU	Pêche complète

Les résultats des pêches à l'électricité réalisées dans ce contexte montrent un peuplement piscicole en état globalement moyen à médiocre, et confirment son caractère globalement plutôt cyprinicole (existence historique de secteurs favorables à la reproduction du brochet dans presque tout le contexte), avec la présence de tronçons à potentiel plus salmonicole. Plusieurs pêches réalisées par la FDAAPPMA18 durant l'automne 2018 dans des secteurs qui n'étaient pas en assec ont d'ailleurs confirmé la présence de brochets en amont de ce contexte (à Avord dans l'Yèvre), ainsi que celle de truites fario (en plus du secteur d'Osmoy / pêches AFB) dans plusieurs secteurs qui n'avaient pas encore été prospectés (Savigny-en-Septaine, Moulin-sur-Yèvre).

Par ailleurs, on note la présence faible de l'anguille européenne, malgré une forte problématique de rupture de la continuité écologique sur les bassins de l'Yèvre et du Cher en aval de ce contexte.

(Source : OSUR Agence de l'Eau Loire Bretagne)

Autres paramètres

Classe de qualité	
	Très bonne
	Bonne
	Moyenne
	Mauvaise
	Très mauvaise

Stations / Cours d'eau	Paramètres (SEQ-Eau v2)	Dates						
		2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
(Baugy) / L'Yèvre (FRGR2087)	Matières organiques et oxydables							
	Matières azotées							
	Phosphore							
	Pesticide		Bon	Bon	Moyen	Moyen	Bon	Bon
	MES / Turbidité							
	Bilan O2							
	Nutriments							
	Acidification							
	Température							
	IBGN		15	18	11	10	10	12
	IBMR							
	IBD		15,7	15,8	16,6	16,1	16,1	15,5
(Osmoy) / L'Yèvre (FRGR0315a)	Matières organiques et oxydables							
	Matières azotées							
	Phosphore							
	Pesticide		Bon	Bon	Bon	Bon	Moyen	Bon
	MES / Turbidité							

	Bilan O2						
	Nutriments						
	Acidification						
	Température						
	IBGN	17	17	18	14	15	17
	IBMR	10,97		9,97		11,2	
	IBD	20	13	20	16,5	20	17,8
(Osmer) / L'Airain (FRGR0330)	Matières organiques et oxydables						
	Matières azotées						
	Phosphore						
	Pesticide		Bon	Moyen	Moyen	Médiocre	Bon
	MES / Turbidité						
	Bilan O2						
	Nutriments						
	Acidification						
	Température						
	IBGN		18	15	13	14	
	IBMR		7,37		7,51		7,61
	IBD		17,2	16,4	15,8	16,2	17,6

(Source : OSUR Agence de l'Eau Loire Bretagne)

Thermie

Tmj min : Température moyenne journalière minimale

Tmj max : Température moyenne journalière maximale

ATmj : Amplitude thermique des moyennes journalières

Tmp : Température moyenne de la période

Tm30j max : Température moyenne des 30 jours consécutifs les plus chauds

Nbj Tmj 4-19 : Nombre total de jours durant lesquels la température est comprise entre 4 et 19°C

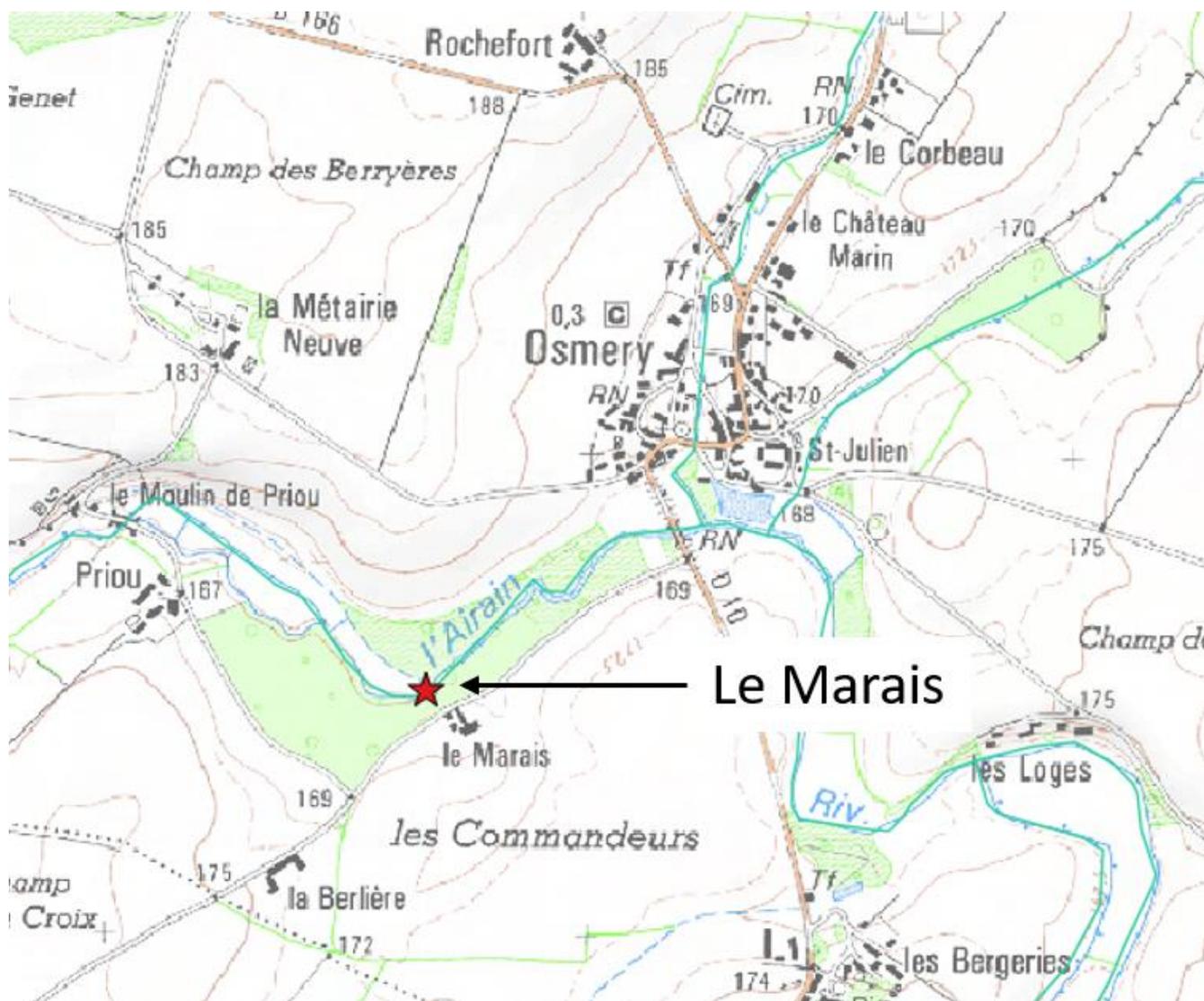
%j Tmj 4-19 : Pourcentage des jours durant lesquels la température est comprise entre 4 et 19°C

%j Tmj <4 : Pourcentage des jours où la température moyenne journalière est inférieure à 4°C

%j Tmj >19 : Pourcentage des jours où la température moyenne journalière est supérieure à 19°C

Rappel :

- Préférendum thermique de la truite fario : 4°C à 19°C
- Limite de tolérance inférieure : 0°C à 4°C
- Limite de tolérance supérieure : 19°C à 25°C
- Limite létale inférieure : ≤ 0°C
- Limite létale supérieure : ≥ 25°C
- Préférendum PEL (phase de vie embryo-larvaire) : 1°C à 15°C
- Développement potentiel MRP (maladie rénale proliférative) : 15 jours successifs à plus de 15°C



Stations / Cours d'eau	Variable thermique	Dates							
		2018 - 2017	2017 - 2016	2016 - 2015	2015 - 2013	2013- 2012	2012- 2011	2011- 2010	2010 - 2009
« Le marais » (Osmary) / l'Airain (FRGR0330)	Tmj min		-2,60						
	Tmj max		29,70						
	Tmp		13,64						
	Tm30j max		26,13						
	%j Tmj 4-19		/						
	%j Tmj <4		/						
	%j Tmj >19		/						
Ces deux années de mesure dans l'Airain montrent l'existence de phénomènes d'assecs estivaux (thermomètres hors de l'eau).									

(Source : Données FDAAPPMA18)

VI – Gestion et halieutisme

Classement piscicole	2 ^{ème} catégorie piscicole	
Police de l'eau et police de la pêche	DDT 18, AFB Région Centre	
Gestionnaires	AAPPMA	/
	Sociétés de pêche non agréées	<p>Team Sensas Bourges (à Osmercy) Les amis du Colinet (à Nérondes) Club de pêche et du milieu aquatique d'Avord La Gaule avaraise (à Avord) Syndicat des pêcheurs et propriétaires de Savigny-en-Septaine</p> <p><i>(Source : Dataasso.fr)</i></p>
Parcours de pêche	/	
Réserves de pêche	/	
Type de gestion appliquée les 5 dernières années	<ul style="list-style-type: none"> - SIVY (Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre) <ul style="list-style-type: none"> • Restauration de deux tronçons de tête de bassin de l'Yèvre (communes de Avord et Gron) - ND (Riverains) 	
Déversements éventuels	/	

VII – Diagnostic et facteurs limitants

FACTEURS		ÉTAT FONCTIONNEL	ÉVALUATION	
Importance de l'impact	Nature & Localisation	Effets	Impact sur la fonctionnalité du milieu vis-à-vis- de l'espèce repère	
			R Recrutement	A Accueil
Facteur principal	Prélèvements d'eau pour l'irrigation agricole	Accentuation d'étéage estival par l'irrigation agricole (ruptures d'écoulements / assecs réguliers et prolongés)	Impact modéré	Impact fort
	Morphologie du cours d'eau dégradée / Travaux hydrauliques anciens (curage, recalibrage)	Homogénéité des habitats et des écoulements du cours d'eau (étalement de la lame d'eau, colmatage local du substrat, merlon de curage en berge qui amplifie les hauteurs de berges)	Impact fort	Impact fort
		Dégradation/disparition des frayères à truites fario et à brochet Reproduction limitée des espèces lithophiles		
		Déformation/uniformisation du lit naturel Perte de linéaire par la rectification du cours d'eau (perte de méandres)		
Ouvrages hydrauliques transversaux (dont plan d'eau sur le Craon)	Obstacle à la migration des espèces piscicoles (BRO, ANG, TRF) et au transfert de sédiments (obstacle à la continuité écologique)	Impact fort	Impact fort	
	Fragmentation de la population piscicole, isolement des zones de refuge et de reproduction			

		<p>Effet « plan d'eau ». Perturbation de la qualité physico-chimique du cours d'eau en aval (augmentation de la température de l'eau, diminution de la teneur en O₂ dissous, évaporation...)</p>	Impact modéré	Impact fort
		Perte de débit dans le cours d'eau (plan d'eau sur le Craon)		
		Perte de linéaire courant à l'endroit de l'effet « plan d'eau »		
		Apparition d'espèces limnophiles		
Facteur annexe	Drainage de parcelles agricoles	<p>Altération de la qualité de l'eau</p> <p>Apports en MES, engrais et phytosanitaires</p> <p>Colmatage des substrats aquatiques</p>	Impact modéré	Impact fort
		Accentuation des épisodes de crues et des périodes d'étiages		
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			Dégradé	

VIII – Synthèse des actions préconisées

Priorité (1 à 3)	Cohérence des actions (codes repris du SDAGE)	Intitulé et descriptif action	Localisation action	Code Masse d'eau	Effet attendu sur l'espèce (ou cortège d'espèces) repère	Effet attendu sur les espèces cibles (migrateurs, espèces vulnérables, d'intérêt patrimonial ou halieutique)	Effet Attendu sur le milieu	Lien avec l'action du PdM du SDAGE
1	<p>Gestion quantitative de la ressource en eau</p> <p>7A « Anticiper les effets du changement climatique par la gestion équilibrée et économe de la ressource en eau »</p> <p>7B « Assurer l'équilibre entre la ressource et les besoins à l'étiage »</p>	<p>RES0401 « Etablir et mettre en place des modalités de gestion situation de crise liée à la sécheresse »</p> <p>Améliorer l'efficacité du protocole de gestion volumétrique et de gestion de crise</p>	<p>Tout le contexte</p>	<p>FRGR2087 FRGR0315a FRGR0315b FRGR1479 FRGR0330 FRGR2256</p>	<p>Améliorer la gestion des prélèvements d'eau</p> <p>Permettre le développement du brochet et des espèces cibles dans de bonnes conditions</p>		<p>Améliorer la gestion des prélèvements d'eau</p> <p>Augmenter le débit alloué aux cours d'eau</p> <p>Maintenir, au moins, un débit toute l'année</p> <p>Améliorer la mosaïque habitationnelle en étiage</p>	<p>RES04 « Gestion de crise sécheresse »</p> <p>RES01 « Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture »</p>
	<p>Restauration morphologique du lit mineur</p> <p>Gestion / Restauration d'annexes hydrauliques (frayères</p>	<p>MIA0202</p>		<p>FRGR2087 FRGR0315a</p>	<p>Restauration morphologique du lit mineur</p> <p>Gestion / Restauration d'annexes hydrauliques (frayères à brochet)</p>		<p>Restauration morphologique du lit mineur</p> <p>Gestion / Restauration d'annexes hydrauliques (frayères à brochet)</p>	<p>MIA02 « Mesures de restauration hydro-morphologique des cours d'eau »</p>

	<p>à brochet)</p> <p>1A « Prévenir toute nouvelle dégradation des milieux »</p> <p>1C « Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau, des annexes hydrauliques »</p>	<p>« Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau »</p>	<p>Tout le contexte</p>	<p>FRGR0315b FRGR1479 FRGR0330 FRGR2256</p>	<p>Restaurer et maintenir une population piscicole en bon état (BRO, TRF ...)</p>	<p>Restaurer la morpho-dynamique naturelle du lit mineur</p> <p>Restaurer une mosaïque habitationnelle hétérogène</p> <p>Restaurer la surface d'habitats piscicoles disponible (abris, zones de reproduction...)</p> <p>Améliorer la résilience des cours d'eau vis-à-vis de débits d'étiages très faible</p>	
	<p>Restauration de la continuité écologique</p> <p>1C « Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau »</p> <p>1D « Assurer la continuité longitudinale »</p> <p>9A « Restaurer le fonctionnement des circuits de migration »</p> <p>9B « Assurer une gestion équilibrée des espèces patrimoniales »</p>	<p>MIA0301 « Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique »</p>	<p>Tout le contexte</p>	<p>FRGR2087 FRGR0315a FRGR0315b FRGR1479 FRGR0330 FRGR2256</p>	<p>Effacement, gestion ou aménagement d'un ou plusieurs ouvrages</p> <p>Rétablissement de la migration des espèces piscicoles (TRF, ANG), décroisement des populations piscicoles, accessibilité aux zones refuges et de reproduction, afin de permettre la reproduction et le développement de la truite fario, du brochet, et des espèces cibles</p>	<p>Effacement, gestion ou aménagement d'un ou plusieurs ouvrages</p> <p>Rétablissement de la continuité écologique par l'effacement de l'ouvrage, gestion adaptée ou création de systèmes de franchissement piscicole</p> <p>Transport sédimentaire naturel</p>	<p>MIA03 « Mesure de la restauration de la continuité écologique »</p>

	inféodées aux milieux aquatiques et de leurs habitats »				dans de bonnes conditions	facilité	
2	Gestion des plans d'eau 1A « Prévenir toute nouvelle dégradation du milieu »	MIA0401 « Réduire l'impact d'un plan d'eau sur les eaux superficielles »	Craon	FRGR2256	Gestion des vidanges Gestion des débits Permettre la reproduction et le développement du brochet et des espèces cibles dans de bonnes conditions (qualité d'eau et colmatage)	Gestion des vidanges Limiter l'apport d'espèces limnophiles dans les cours d'eau Limiter les apports en MES et le colmatage en aval Gestion des débits Assurer un débit réservé aux cours d'eau	MIA04 « Mesures de gestion des plans d'eau »
	Etude et suivis sur le milieu (intrants toxiques et pollution diffuse) Gestion du système de drainage agricole	AGR020 « Limiter les transferts d'intrants et l'érosion au-delà des exigences de la Directive Nitrate » Améliorer globalement les connaissances sur les apports en nitrates et produits phytosanitaires	Tout le contexte	FRGR2087			AGR02 « Mesures de réduction des transferts d'intrants et de l'érosion au-delà des exigences de la Directive Nitrate » MIA01 « Etude globale et schéma directeur »

	<p>2D « Améliorer la connaissance (pollution nitrates) »</p> <p>4F « Améliorer la connaissance (pollution pesticides) »</p> <p>5A « Poursuivre l'acquisition et la diffusion des connaissances (substances dangereuses) »</p>	<p>dans les eaux de surfaces (et souterraines).</p> <p>Proscrire les sorties de drains directement dans lits mineurs</p> <p>Limiter le colmatage des lits mineurs</p> <p>Surveiller les apports via les cultures de céréales et l'érosion des sols. Surveiller les rejets industriels et domestiques</p> <p>Gestion des matières en suspension (MES) et matières toxique (MTOX)</p>		<p>FRGR0315a FRGR0315b FRGR1479 FRGR0330 FRGR2256</p>	<p>Rétablissement et maintien d'un peuplement piscicole en bon état</p>	<p>Améliorer La qualité de l'eau</p>	
3	<p>Entretien/protection des berges</p> <p>1A « Prévenir toute nouvelle dégradation des milieux »</p>	<p>MIA0201 « Réaliser une opération d'entretien d'un cours d'eau »</p>	<p>Secteurs de pâtures (Airain surtout)</p>	<p>FRGR0330</p>	<p>Entretien/protection des berges</p> <p>Maintien d'une bonne population piscicole</p>	<p>Entretien/protection des berges</p> <p>Eviter les écroulements de berges dus au bétail (colmatage local du substrat et destruction de sous-berges)</p>	<p>MIA02 « Mesures de restauration hydro-morphologique des cours d'eau »</p>

						limiter l'apport de MES via le piétinement du bétail	
--	--	--	--	--	--	------------------------------------------------------------	--

IX –Gestion piscicole préconisée

Gestion globale préconisée sur le contexte

Gestion d'usage

- La restauration des fonctionnalités naturelles des populations n'est pas envisageable à moyen terme sur l'ensemble du contexte.
- Opérations de re-empoisonnement autorisé en soutien aux populations piscicoles en place.
- Activités de loisir halieutique autorisées.

Rappel : interdiction de remise à l'eau de plusieurs espèces exotiques envahissantes de la liste nationale (Poissons : Goujon de l'Amour, Pseudorasbora / Crustacés : écrevisse américaine, de Californie, de Louisiane, américaine virile, à pinces bleues, marbrée / Amphibiens : Grenouille verte de Bedriaga, grenouille verte des balkans).